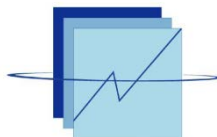


République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

ENQUETE SUR L'EMPLOI, LA REMUNERATION ET LES HEURES DE TRAVAIL (EERH)



Note d'analyse

T4 2024



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39

Fax : (221) 33 824 36 15



www.ansd.sn

Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note d'analyse trimestrielle de l'Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail (EERH). Elle permet de dresser une gamme d'indicateurs trimestriels sur l'offre d'emplois salariés, la rémunération brute des employés, les heures travaillées auprès des entreprises du secteur formel, en l'occurrence celles évoluant dans l'industrie, la construction, le commerce et les services. Toutefois, ces indicateurs ne prennent pas en compte les employés de l'administration publique.

Les indicateurs sont publiés trimestriellement et sont susceptibles d'être révisés lorsque le taux de couverture est inférieur à 100%.

Analyse d'ensemble : Une baisse du nombre d'employés combinée à une hausse des rémunérations globales

Au quatrième trimestre 2024, le nombre d'employés salariés dans le secteur moderne hors administration publique est évalué à 336 378 contre 339 009 un an plus tôt, soit une diminution de 0,8%. En revanche, les rémunérations globales se sont accrues de 4,0% sur la même période, passant de 385,1 milliards de FCFA à 400,3 milliards de FCFA. Quant aux heures hebdomadaires moyennes travaillées par employé, elles ont légèrement diminué (-0,1%) sur la période.

I. Analyse de l'emploi

I.1 Vue d'ensemble : Le nombre d'employés dans le secteur moderne se replie de 0,8% en glissement annuel.

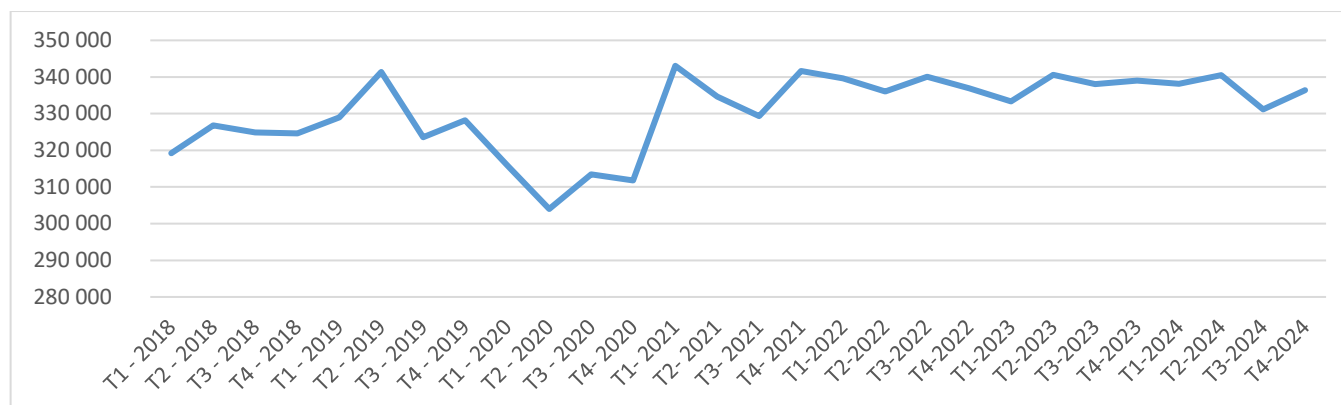
Le nombre d'employés dans le secteur moderne, hors administration publique, se contracte de 0,8% au quatrième trimestre 2024, comparativement à celui de la période correspondante de l'année précédente. Cette évolution est consécutive à la baisse des effectifs dans les secteurs de l'industrie et des services.

Le repli du nombre d'employés dans le secteur de l'industrie (-0,1%) est lié à celui des effectifs dans les activités de fabrication (-0,5%). Toutefois, il est noté une augmentation du nombre d'employés dans le sous-secteur des activités extractives (+6,7%).

La diminution des effectifs dans les services (-2,0%) est imputable à la contraction du nombre d'employés dans les sous-secteurs des activités de soutien et de bureau (-7,7%), de l'enseignement (-7,0%), des activités immobilières (-4,7%), des activités financières et d'assurance (-3,6%). Toutefois, les effectifs dans les activités spécialisées, scientifiques et

techniques (+8,8%), d'hébergement et de restauration (+7,6%), d'information et de communication (+7,0), de transport et d'entreposage (+6,0%) et de la santé humaine et l'action sociale (+4,3%) ont augmenté pendant la période sous revue.

Graphique 1 : Evolution du nombre d'employés salariés dans le secteur moderne



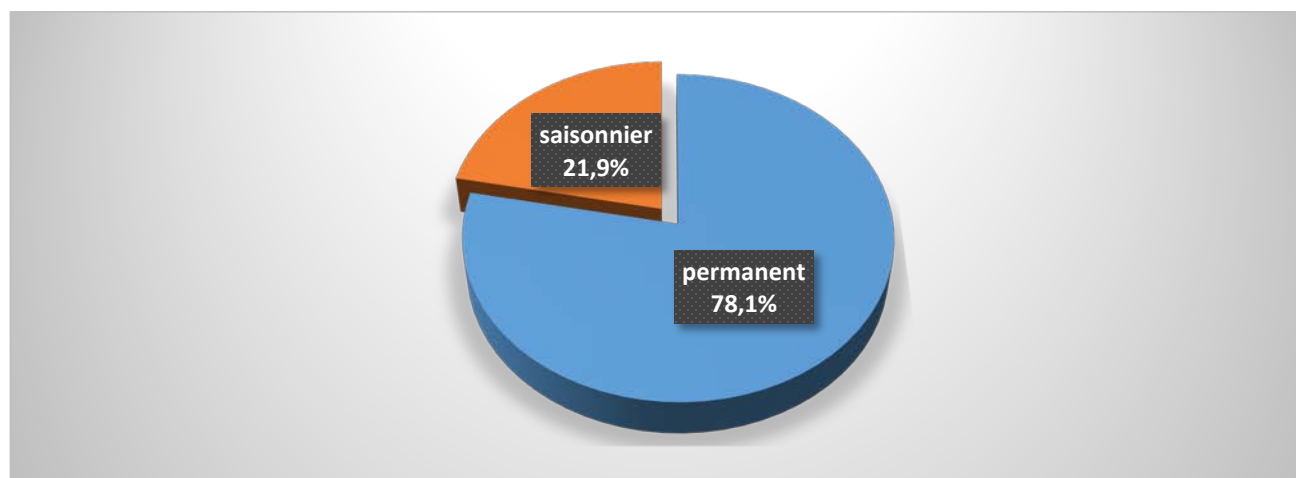
Source : ANSD

I.2. Répartition des employés selon le statut (permanent ou saisonnier)

L'analyse de la répartition du nombre d'employés dans le secteur moderne hors administration publique, selon le statut dans l'emploi, révèle une prédominance des permanents au quatrième trimestre 2024. En effet, 78,1% des employés du secteur moderne sont des permanents.

Par ailleurs, suivant le type d'activité (cf. tableau 2), il est noté une prédominance de l'emploi permanent dans la totalité des branches d'activités. Cependant, il convient de noter un recours assez important à des saisonniers dans les sous-secteurs des services de soutien et de bureau (44,2%), des industries extractives (40,4%), de l'enseignement (38,7%) et de la construction (32,7%).

Graphique: 2: Répartition des employés selon le statut dans l'emploi au quatrième trimestre 2024

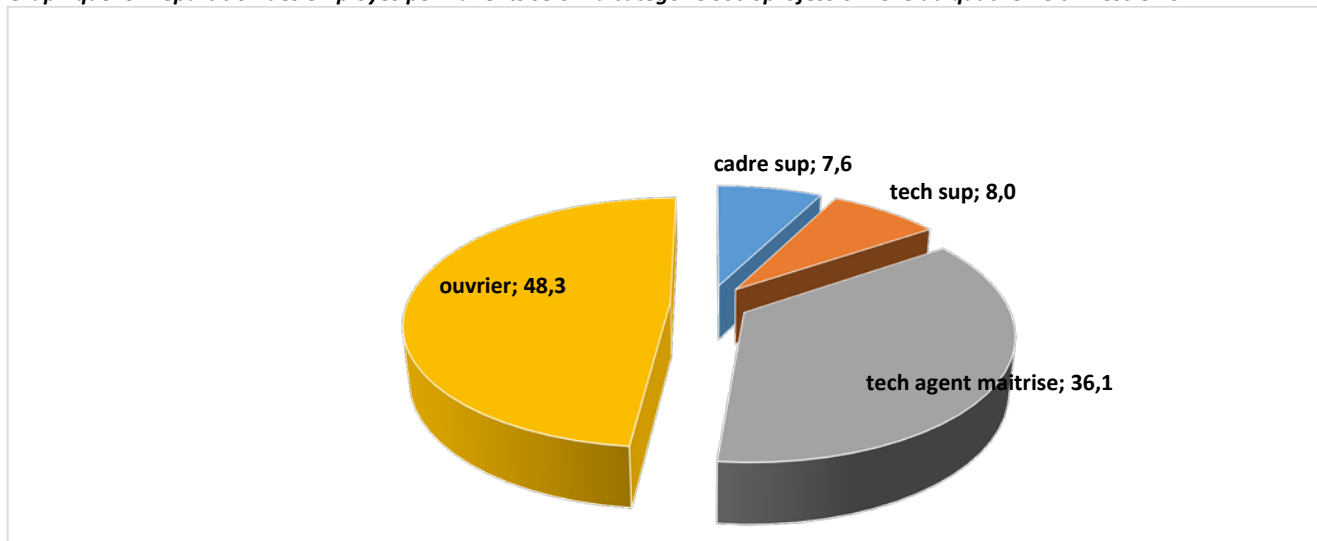


Source : ANSD

I.3. Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition du nombre d'employés permanents, dans le secteur moderne hors administration publique, suivant la catégorie socioprofessionnelle, au quatrième trimestre 2023, laisse apparaître une prédominance des ouvriers (48,3%). Ils sont suivis des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés qui représentent 36,1% des permanents. Les cadres supérieurs ainsi que la catégorie des techniciens supérieurs et cadres moyens sont les moins représentés avec des proportions respectives de 7,6% et de 8,0%.

Graphique: 3: Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au quatrième trimestre 2024



Source : ANSD

L'analyse suivant le secteur d'activités (cf. tableau 3) montre également une prépondérance des ouvriers dans tous les sous-secteurs de l'industrie hormis ceux de l' « électricité et gaz » et de l' « eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution », où il est noté une prédominance des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés avec des proportions respectives de 61,9% et 48,2%.

Par ailleurs, au titre du trimestre sous revue, 67,8% des effectifs permanents dans la construction sont des ouvriers. De même, dans le secteur du commerce, 47,6% des permanents sont de cette catégorie socioprofessionnelle.

Dans les services, il est noté une certaine hétérogénéité dans la distribution de l'effectif des employés suivant le sous-secteur. L'effectif des ouvriers est plus important dans les services de soutien et de bureau (77,2%), les activités immobilières (61,1%), artistiques, sportives et récréatives (54,7%), les services d'hébergement et de restauration (54,6%), de l'enseignement (43,8%) et les activités pour la santé humaine et l'action sociale (43,2%) ainsi que les activités

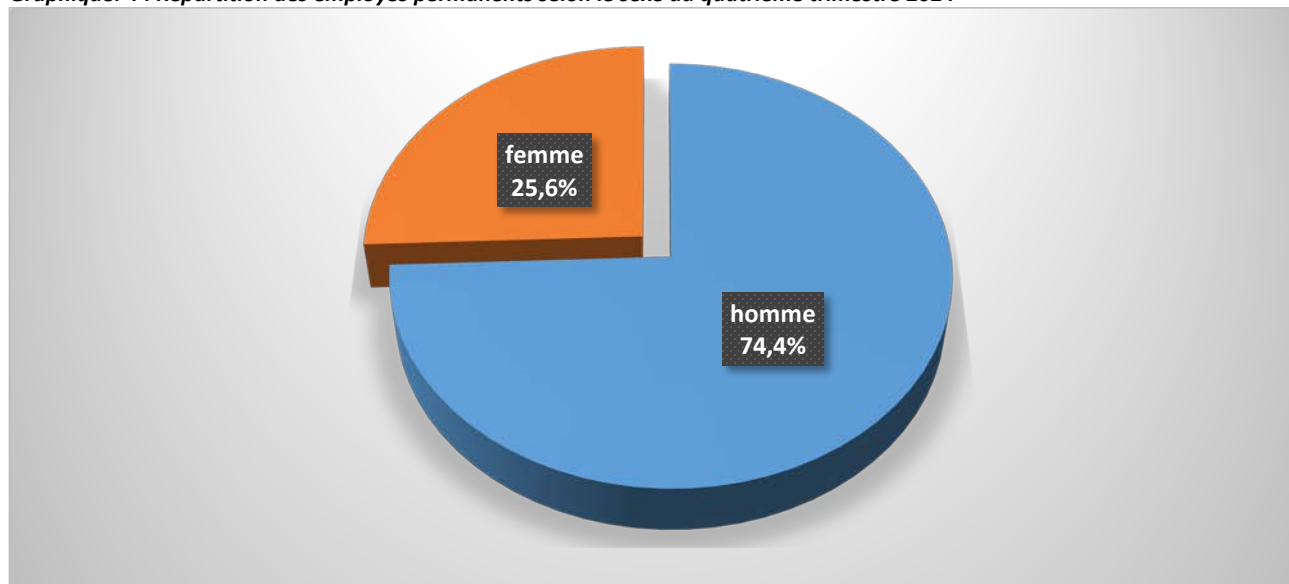
spécialisées, scientifiques et techniques (34,9%), tandis que les techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés sont les plus représentés dans les activités financières et d'assurance (62,9%), le transport et l'entreposage (41,3%). Dans le sous-secteur de l'information et de la communication, ce sont les cadres supérieurs (44,6%) et les techniciens supérieurs (32,9%) qui sont plus nombreux au quatrième trimestre 2024.

I.4. Répartition des employés permanents selon le sexe

L'analyse de la répartition du nombre d'employés permanents dans le secteur moderne hors administration publique selon le sexe révèle une prédominance des hommes qui constituent 74,4% des permanents au quatrième trimestre 2024.

De même, suivant le type d'activité (cf. tableau 4), il est noté une prédominance des hommes dans l'effectif permanent de la totalité des branches d'activités. Il convient tout de même de signaler une présence, assez importante, des femmes dans le secteur des services (38,2%), en particulier dans les sous-secteurs de l'enseignement (47,3%), des activités pour la santé humaine et l'action sociale (47,2%), financières et d'assurance (45,0%) et spécialisées, scientifiques et techniques (42,5%).

Graphique: 4 : Répartition des employés permanents selon le sexe au quatrième trimestre 2024



Source : ANSD

II. Analyse de la rémunération

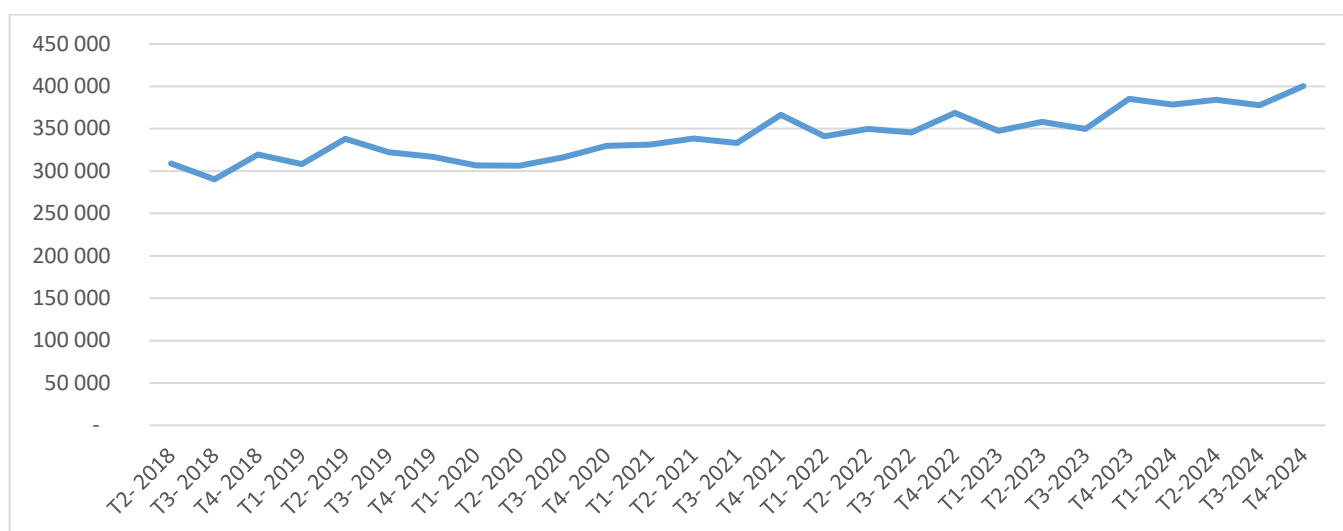
II.1. Vue d'ensemble : la rémunération des travailleurs progresse de 4,0%

Au quatrième trimestre 2024, la masse salariale dans le secteur moderne s'établit à 400,3 milliards de FCFA contre 385,1 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 4,0%.

Cet accroissement fait suite à l'augmentation de la masse salariale dans les secteurs du commerce (+7,0%), de la construction (+4,3%), de l'industrie (+4,7%) et des services (+2,6%).

L'augmentation de la masse salariale dans le secteur de l'industrie est portée par celle de la production d'eau et de l'assainissement (+9,7%), des activités de fabrication (+7,7%) et extractives (+2,0%). Dans les services, l'accroissement de la masse salariale est consécutif à sa hausse dans les sous-secteurs de l'information et de la communication (+11,3%), des activités du transport et de l'entreposage (+11,1%), d'hébergement et restauration (+8,6%) et des services de soutien et de bureau (+7,5%).

Graphique 5 : Evolution de la rémunération dans le secteur moderne hors administration publique



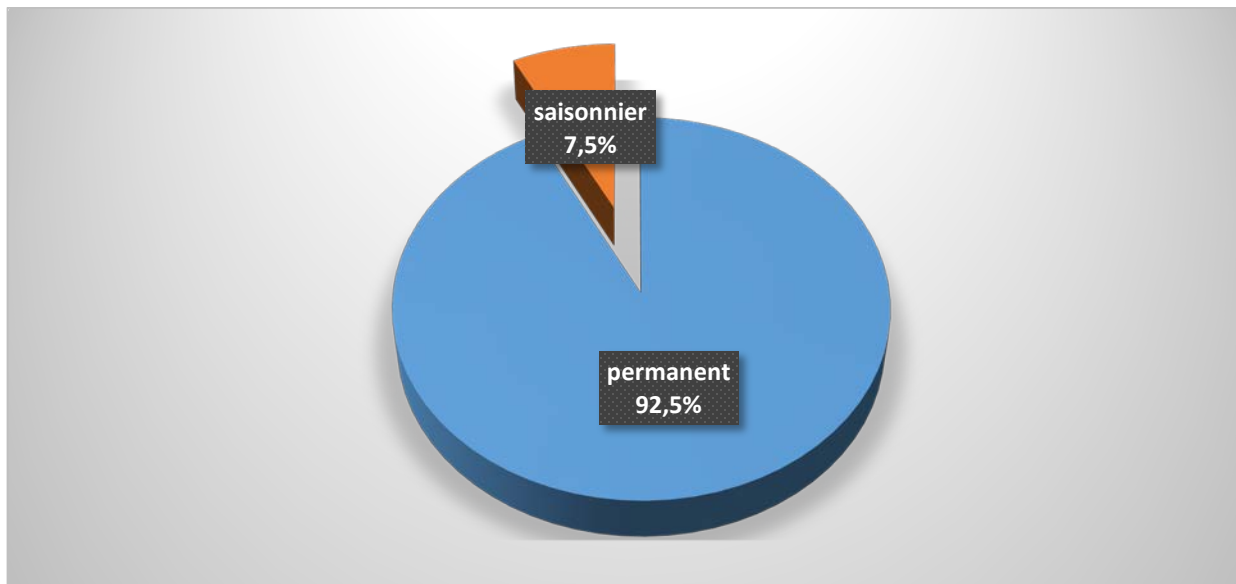
Source : ANSD

II.2. Répartition de la masse salariale selon le statut dans l'emploi (permanent et saisonnier)

Parallèlement à la distribution des effectifs, une grande partie (92,5%) des salaires versés au quatrième trimestre 2024 par le secteur moderne est destinée aux permanents.

Par ailleurs, selon la branche d'activité (cf. tableau 6), une distribution similaire est observée au quatrième trimestre 2024 pour la totalité des branches d'activités de l'industrie, du commerce et des services. Toutefois, une part assez conséquente des rémunérations dans la construction (25,6%), l'enseignement (26,9%) et des activités des services de soutien et de bureau (24,6%) est versée au personnel saisonnier.

Graphique 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent ou saisonnier au quatrième trimestre 2024

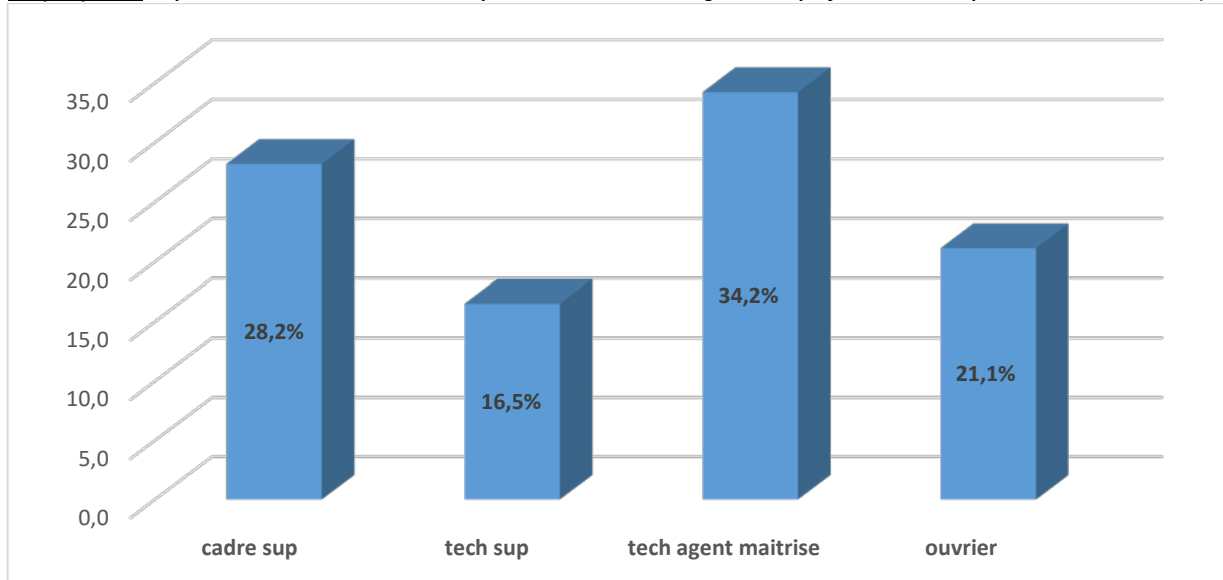


Source : ANSD

II.3. Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition de la masse salariale des employés permanents suivant la catégorie socioprofessionnelle, au quatrième trimestre 2024, fait ressortir des disparités dans la distribution. En effet, 44,7% de la rémunération est versée à 15,5% des effectifs permanents. En particulier, les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs qui représentent, respectivement, 7,6% et 8,0% des effectifs permanents ont perçu, dans cet ordre, 28,2% et 16,5% de la rémunération globale des permanents. En revanche, les ouvriers qui constituent 48,3% des effectifs permanents au quatrième trimestre 2024 ont reçu 21,1% de la masse salariale sur la même période. Quant aux techniciens et agents de maîtrise (36,1% des effectifs), ils ont perçu 34,2% de la rémunération.

Graphique 7 : Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au quatrième trimestre 2024 (en %)



Source : ANSD

Suivant le secteur d'activités (cf. tableau 7), la répartition de la masse salariale des permanents entre les différentes catégories socioprofessionnelles varie d'une branche d'activités à une autre. Dans l'industrie, 39,2% de la masse salariale revient aux techniciens et agents de maîtrise et 27,8% aux ouvriers. Les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs ont perçu respectivement, 17,1% et 15,9% de la rémunération dans l'industrie.

Dans le secteur de la construction, les ouvriers ont perçu 32,8% de la rémunération au moment où les cadres supérieurs et techniciens supérieurs ont, respectivement, reçu 25,7% et 16,2% de la masse salariale versée. Quant aux techniciens et agents de maîtrise travaillant dans la construction, ils ont perçu 25,3% de la masse salariale versée au quatrième trimestre 2023 dans ce secteur d'activités.

Dans le commerce, les cadres supérieurs ont perçu 34,1% de la rémunération du quatrième trimestre 2024. Les techniciens et agents de maîtrise ont reçu 27,8% des rémunérations, tandis que les ouvriers et les techniciens supérieurs en ont reçu, respectivement, 23,6% et 14,5% des salaires.

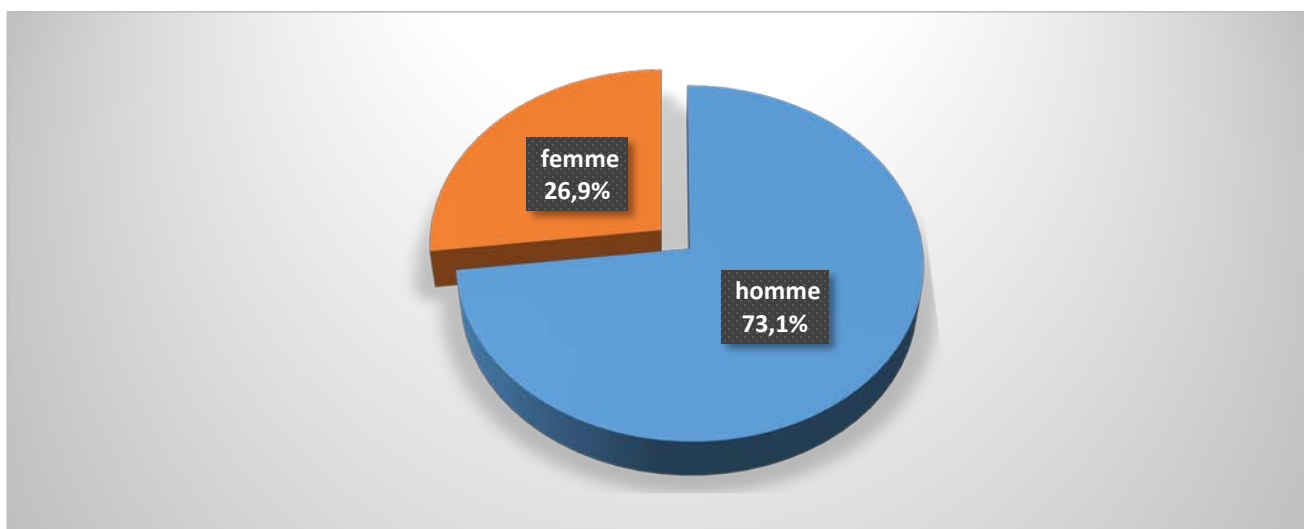
S'agissant des services, plus des deux tiers de la masse salariale du quatrième trimestre 2024 sont versés aux cadres supérieurs (34,1%) et techniciens et agents de maîtrise (33,6%). Les techniciens supérieurs et ouvriers en ont reçu respectivement 17,5% et 14,8%.

II.4. Répartition de la masse salariale des permanents selon le sexe

Parallèlement à la distribution des effectifs, 73,1% des salaires versés aux permanents au quatrième trimestre 2024 sont perçus par les hommes.

Selon le type d'activité (cf. tableau 8), une distribution similaire est observée dans la totalité des branches d'activités. Par ailleurs, une part assez importante des rémunérations des permanents dans les sous-secteurs de la santé et de l'action sociale (47,9%), des activités spécialisées scientifiques et techniques (44,3%), de l'enseignement (43,8%), des activités immobilières (40,6%) et des activités financières et d'assurance (40,5%) est versée aux femmes.

Graphique 8 : Répartition de la masse salariale suivant le sexe au quatrième trimestre 2024

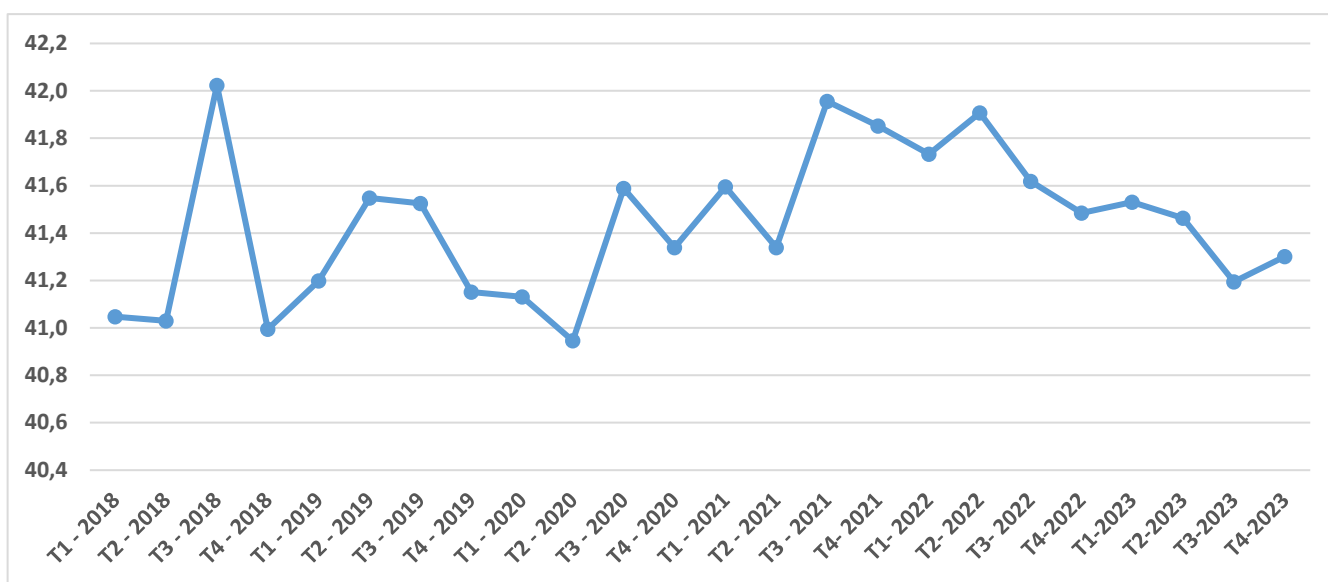


Source : ANSD

III. Analyse des heures travaillées

La durée moyenne hebdomadaire travaillée par employé dans le secteur moderne hors administration publique est estimée à 41,2 heures au quatrième trimestre 2024 contre 41,3 heures au trimestre correspondant de l'année précédente, soit une légère baisse de 0,1%. Cette situation est imputable principalement à la diminution des heures moyennes hebdomadaires travaillées dans les services (-0,7%) et dans la construction (-0,7%). En revanche, sur la même période, elles augmentent de 0,8% dans le sous-secteur du commerce.

Graphique 9 : Evolution du nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées par employé dans le secteur moderne hors administration publique



Source : ANSD

Annexe

Tableau 1 : Nombre d'employés salariés par secteur d'activité au quatrième trimestre 2023

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 - 2023	T4 - 2024	Evolution (%) T4-24/ T4-23
INDUSTRIE dont ...	99 407	99 279	-0,1
ACTIVITES EXTRACTIVES	4 930	5 262	6,7
ACTIVITES DE FABRICATION	88 453	87 993	-0,5
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3 548	3 548	0,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DE POLLUTION	2 476	2 476	0,0
CONSTRUCTION	30 628	30 732	0,3
COMMERCE	57 956	58 411	0,8
SERVICES dont ...	151 017	147 956	-2,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	14 379	15 247	6,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	13 701,0	14 740,5	7,6
INFORMATION ET COMMUNICATION	7 558	8 085	7,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	55 736	53 712	-3,6
ACTIVITES IMMOBILIERES	946	902	-4,7
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1 810	1 970	8,8
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	41 491	38 296	-7,7
ENSEIGNEMENT	7 717	7 177	-7,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	3 771	3 935	4,3
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 366	1 337	-2,1
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	2 542	2 555	0,5
EFFECTIF MOYEN	339 009	336 378	-0,8

Source : ANSD

Tableau 2 : Répartition de l'emploi dans le secteur moderne suivant le statut permanent ou saisonnier au quatrième trimestre 2024

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 2024		
	Permanents	Saisonniers	Total
INDUSTRIE dont ...	76,4	23,6	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	59,6	40,4	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	75,8	24,2	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	99,6	0,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DE POLLUTION	99,3	0,7	100,0
CONSTRUCTION	67,3	32,7	100,0
COMMERCE	79,2	20,8	100,0
SERVICES dont ...	81,1	18,9	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	92,2	7,8	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	92,7	7,3	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	72,6	27,4	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	97,0	3,0	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	87,8	12,2	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	91,5	8,5	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	55,8	44,2	100,0
ENSEIGNEMENT	61,3	38,7	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	81,7	18,3	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	75,3	24,7	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	69,6	30,4	100,0
Ensemble	78,1	21,9	100,0

Source : ANSD

Tableau 3 : Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au quatrième trimestre 2024 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 2024				Total
	cadre	tech	tech ag.	ouvrier	
INDUSTRIE dont ...	4,7	9,1	29,9	56,2	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	6,3	10,2	34,6	48,9	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	4,8	9,1	27,3	58,8	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3,6	12,2	61,9	22,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES	2,3	3,9	48,2	45,6	100,0
CONSTRUCTION	4,7	5,5	22,0	67,8	100,0
COMMERCE	7,0	7,5	37,9	47,6	100,0
SERVICES dont ...	10,1	7,8	41,9	40,2	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	8,1	24,8	41,3	25,8	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	2,6	4,3	38,6	54,6	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	44,6	32,9	15,8	6,7	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	10,3	0,7	62,9	26,1	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	13,9	5,6	19,4	61,1	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	19,8	30,5	14,9	34,9	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	5,2	4,2	13,4	77,2	100,0
ENSEIGNEMENT	11,9	18,5	25,8	43,8	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	9,2	19,7	27,8	43,2	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	22,8	9,3	13,1	54,7	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	0,8	0,0	3,3	96,0	100,0
Ensemble	7,6	8,0	36,1	48,3	100,0

Source : ANSD

Tableau 4 : Répartition de l'effectif permanent dans le secteur moderne suivant le sexe au quatrième trimestre 2024 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 2024		
	Homme	Femme	Total
INDUSTRIE dont ...	86,6	13,4	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	87,7	12,3	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	87,2	12,8	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	77,3	22,7	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DE POLLUTION	82,5	17,5	100,0
CONSTRUCTION	92,6	7,4	100,0
COMMERCE	79,1	20,9	100,0
SERVICES dont ...	61,8	38,2	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	76,2	23,8	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	65,9	34,1	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	68,1	31,9	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	55,0	45,0	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	61,1	38,9	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	57,5	42,5	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	68,0	32,0	100,0
ENSEIGNEMENT	52,7	47,3	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	52,8	47,2	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	70,3	29,7	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	56,7	43,3	100,0
Ensemble	74,4	25,6	100,0

Source : ANSD

Tableau 5 : Rémunération des employés salariés par secteur d'activité (en millions de FCFA)

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 - 2023	T4 - 2024	Evolution (%) T4-24/ T4-23
INDUSTRIE dont ...	120 994	126 631	4,7
ACTIVITES EXTRACTIVES	14 370	14 660	2,0
ACTIVITES DE FABRICATION	85 466	92 032	7,7
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	16 110	14 401	-10,6
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	5 047	5 538	9,7
CONSTRUCTION	23 780	24 799	4,3
COMMERCE	54 541	58 334	7,0
SERVICES dont ...	185 789	190 574	2,6
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	20 081	22 317	11,1
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	7 654	8 312	8,6
INFORMATION ET COMMUNICATION	34 698	38 609	11,3
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	69 499	66 398	-4,5
ACTIVITES IMMOBILIERES	951	822	-13,5
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	28 373	28 373	0,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	17 235	18 521	7,5
ENSEIGNEMENT	2 789	2 575	-7,7
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	1 345	1 359	1,1
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	2 263	2 361	4,3
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	901	928	3,0
Rémunération globale	385 103	400 339	4,0

Source : ANSD**Tableau 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent et saisonnier au quatrième trimestre 2024 (en %)**

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 2024		
	Permanent	Saisonnier	Ensemble
INDUSTRIE dont ...	94,9	5,1	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	85,5	14,5	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	95,3	4,7	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	100,0	0,0	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	99,6	0,4	100,0
CONSTRUCTION	74,4	25,6	100,0
COMMERCE	87,7	12,3	100,0
SERVICES dont ...	94,7	5,3	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	97,5	2,5	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	94,4	5,6	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	95,8	4,2	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	99,1	0,9	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	96,3	3,7	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	95,9	4,1	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	75,4	24,6	100,0
ENSEIGNEMENT	73,1	26,9	64,1
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	88,2	11,8	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	95,9	4,1	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	91,1	8,9	100,0
Rémunération globale	92,5	7,5	100,0

Source : ANSD

Tableau 7 : Répartition de la masse salariale suivant la catégorie socioprofessionnelle au quatrième trimestre 2024 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 2024				
	cadre sup	tech sup	tech ag. mait.	ouvrier	Permanent
INDUSTRIE dont ...	17,1	15,9	39,2	27,8	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	20,0	18,4	36,9	24,7	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	18,9	15,4	35,3	30,5	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	8,5	17,0	59,5	15,0	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	5,1	13,9	54,1	26,9	100,0
CONSTRUCTION	25,7	16,2	25,3	32,8	100,0
COMMERCE	34,1	14,5	27,8	23,6	100,0
SERVICES dont ...	34,1	17,5	33,6	14,8	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	28,3	24,2	34,1	13,4	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	11,4	8,0	42,4	38,2	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	57,0	38,3	3,7	1,0	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	25,5	0,2	63,1	11,2	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	47,0	0,6	22,9	29,5	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	42,3	33,0	10,6	14,2	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	21,1	10,3	20,8	47,9	100,0
ENSEIGNEMENT	26,5	23,8	20,9	28,8	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	29,3	11,9	27,1	31,7	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	43,7	15,3	15,7	25,4	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	10,3	0,0	6,3	83,3	100,0
Rémunération globale	28,2	16,5	34,2	21,1	100,0

Source : ANSD

Tableau 8 : Répartition de la masse salariale des permanents du secteur moderne suivant le sexe au quatrième trimestre 2024 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 2024		
	Homme	Femme	Ensemble
INDUSTRIE dont ...	84,5	15,5	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	88,3	11,7	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	85,0	15,0	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	80,1	19,9	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	80,3	19,7	100,0
CONSTRUCTION	87,3	12,7	100,0
COMMERCE	77,0	23,0	100,0
SERVICES dont ...	63,0	37,0	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	74,5	25,5	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	68,2	31,8	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	62,9	37,1	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	59,5	40,5	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	59,4	40,6	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	55,7	44,3	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	75,3	24,7	100,0
ENSEIGNEMENT	56,2	43,8	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	52,1	47,9	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	69,1	30,9	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	59,0	41,0	100,0
Rémunération globale	73,1	26,9	100,0

Source : ANSD

Tableau 9 : heures hebdomadaires moyennes travaillées par secteur d'activités

SECTEURS D'ACTIVITES	T4 - 2023	T4 - 2024	Evolution (%) T4-24/ T4-23
INDUSTRIE dont ...	40,8	40,8	0,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	40,0	40,1	0,3
ACTIVITES DE FABRICATION	40,6	40,5	-0,3
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	42,5	42,5	0,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	40,0	40,0	0,0
CONSTRUCTION	40,6	40,3	-0,7
COMMERCE	42,9	43,3	0,8
SERVICES dont ...	40,9	40,6	-0,7
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	40,0	40,0	-0,1
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	44,4	44,4	-0,1
INFORMATION ET COMMUNICATION	40,1	40,1	0,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	42,8	42,6	-0,6
ACTIVITES IMMOBILIERES	40,0	40,0	0,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	39,2	38,2	-2,4
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	41,4	39,0	-5,9
ENSEIGNEMENT	31,2	32,0	2,7
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	51,1	51,0	-0,3
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	40,0	40,0	0,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	40,2	40,0	-0,5
Heure hebdomadaire moyenne	41,3	41,2	-0,1

Source : ANSD

Champ couvert

La population cible de l'enquête comprend toutes les entreprises opérant sur le territoire national, qui ont au moins un travailleur rémunéré et qui s'activent dans le secteur moderne. Sont donc exclues les entreprises dont les activités relèvent principalement du secteur de l'agriculture, de la pêche, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux ainsi que du secteur des services de la défense. La nomenclature d'activités utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT, Révision 1 (NAEMA, Rev1).

Modalité de tirage de l'échantillon

Les entreprises constituant l'échantillon sont sélectionnées selon un plan de sondage aléatoire simple stratifié avec comme base de sondage le répertoire du Recensement Général des Entreprises (RGE) et celui du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). L'univers des entreprises est stratifié selon un double critère : critère d'activités (sections d'activités de la NAEMA rév1) et critère de taille (effectif total du personnel permanent ou chiffre d'affaires des entreprises). Dans chaque section/branche d'activités on distingue les strates des grandes entreprises, des moyennes et des petites. Le tirage des entreprises composant les strates est effectué en deux étapes :

- ✓ première étape : les strates des entreprises de grandes tailles sont tirées de façon exhaustive (à probabilité égale à l'unité), en raison leur poids économique et de leur hétérogénéité.
- ✓ deuxième étape : les unités formant les strates des autres entreprises (moyennes et petites entreprises) sont tirées proportionnellement à la taille de leur strate dans chaque section d'activités : il s'agit d'un tirage aléatoire avec probabilité inégale d'une strate à l'autre.

Modalité de calcul des indicateurs

Pour estimer le nombre d'emploi, il est fait recours à l'estimateur d'Horvitz-Thompson.

L'estimation de la rémunération brute sur l'ensemble de la population d'entreprises est obtenue en agrégeant les salaires, les paiements spécifiques et les paiements des heures supplémentaires déclarés par chaque entreprise pondérés de leur poids respectif.

Les indicateurs des heures travaillées sont élaborés sur la base des heures moyennes hebdomadaires effectuées par chaque type d'employés suivant les différents secteurs d'activités. La durée de travail hebdomadaire moyenne pour une entreprise donnée est calculée sous forme de moyenne pondérée des heures déclarées pour les différentes catégories d'employés de l'entreprise par leurs effectifs.

Diffusion

Les indicateurs de l'EERH sont élaborés sur une périodicité trimestrielle et publiés 90 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'ANSD (www.ansd.sn).

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur Général Adjoint : **Dr. Momath CISSE**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou NDIAYE, Manga NDIAYE, Mansour Laye THIAW, Mouhamed DIOP et Moussa SALL**

Equipe de collecte : **Thierno Abdourahim FOFANA, Fatoumata YADE, Abdou Maré NDIAYE et Sylvie B. D. SARR**

Diffusion : **EI Hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**